

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 22220 Numéro SIREN : 479 561 003 Nom ou dénomination : BOULANGERIE SARA LINA

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 47810



20210478102019

DATE DEPOT : 23/06/2021

N° DE DEPOT : 47810

N° GESTION : 2011B22220

N° SIREN : 479561003

DENOMINATION : BOULANGERIE SARA LINA

ADRESSE : 95/97 boulevard Poniatowski 75012 Paris

MILLESIME : 2019

24 JUIN 2021

Sous le N° :

67810

*

LA Sarl BOULANGERIE SARA LINA
S.A.R.L. au capital de 3000.00 Euros
Siège social : 95 Boulevard Poniatowski
75012 Paris
R.C.S : Paris 479561003

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2020

Le 30/06/2020, à 13 heures, Monsieur OMAR TAYEBI, détenant 110 parts sociales, Mademoiselle TAYEBI FATIMA, détenant 295 parts sociales, Madame ABOU KARIMA, détenant 95 parts sociales, associés de la société **BOULANGERIE SARA LINA**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur OMAR TAYEBI, préside la séance en qualité de gérant. Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions divers (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :- du rapport de gestion de la gérance, - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Le Président ouvre la discussion. Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître un Déficit de 34470.00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir un Déficit de 34470.00 Euros, au report à nouveau du résultat antérieur à hauteur de 9037.00 Euros il passera à - 43507.00 Euros

le résultat à affecter ressort ainsi à -437507.00. Euros .

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art.243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 17 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 36.5%.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de commerce

Résolution n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

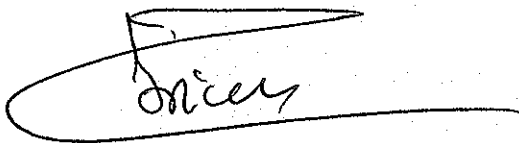
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents. '

La gérance



La Sarl BOULANGERIE SARA LINA
S.A.R.L. au capital de 3000.00 Euros
Siège social : 94 Boulevard Poniatowski
75012 Paris
R.C.S : Paris 479 561 003

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 0.00 Euros le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes. Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 34470.00 Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats ressortent à 0.00 Euros
- Autres charges externes ressortent à 17163.00 Euros au 31/12/2019
- Les impôts et taxes ressortent à 716.00Euros au 31/12/2019
- Les salaires et traitements ressortent à 0.00 Euros au 31/12/2019 , et les charges sociales correspondantes à 0.00 Euros au 31/12/2019
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 14395.00 Euros au 31/12/2019

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un Déficit de 39156.00 Euros

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite de la baisse des charges.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Non concernée.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

A l'actif :

Les valeurs immobilisées brutes sont de 245817.00 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 14395.00 Euros, soit un montant net de 231422.00 Euros

- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0.00 Euros
- Les créances et disponibilités nettes sont de 3141.00 Euros.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à (52791.00) Euros,.
- Les emprunts et dettes ressortent à 98825.00 Euros

Compte de résultat ;

Les produits d'exploitation ressortent à 0.00 Euros au 31/12/2019,

Le résultat d'exploitation s'établit à -34470.00 Euros,

Résultat – Affectation

L'exercice clos le 31/12/2019 fait ressortir un déficit -34470.00 Euros. au report à nouveau du résultat antérieur à hauteur de -9037.00 Euros , Le résultat à affecter ressort ainsi à -43507.00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 36.5%.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

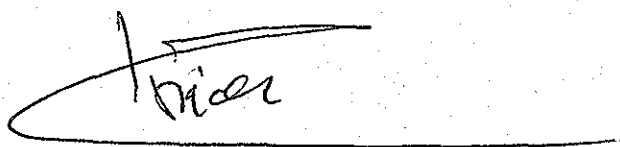
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris 12ème

Le 30/06/2020

La gérance



La Sarl BOULANGERIE SARA LINA
S.A.R.L. au capital de 3000.00 Euros
Siège social : 94 Boulevard Poniatowski
75012 Paris
R.C.S : Paris 479 561 003

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 0.00 Euros le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes. Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 34470.00 Euros pour l'exercice .

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats ressortent à 0.00 Euros
- Autres charges externes ressortent à 17163.00 Euros au 31/12/2019
- Les impôts et taxes ressortent à 716.00Euros au 31/12/2019
- Les salaires et traitements ressortent à 0.00 Euros au 31/12/2019 , et les charges sociales correspondantes à 0.00 Euros au 31/12/2019
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 14395.00 Euros au 31/12/2019

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un Déficit de 39156.00 Euros

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite de la baisse des charges .

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Non concernée.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

A l'actif :

Les valeurs immobilisées brutes sont de 245817.00 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 14395.00 Euros, soit un montant net de 231422.00 Euros

- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0.00 Euros
- Les créances et disponibilités nettes sont de 3141.00 Euros.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à (52791.00) Euros,.
- Les emprunts et dettes ressortent à 98825.00 Euros

Compte de résultat ;

Les produits d'exploitation ressortent à 0.00 Euros au 31/12/2019,
Le résultat d'exploitation s'établit à -34470.00 Euros,

Résultat – Affectation

L'exercice clos le 31/12/2019 fait ressortir un déficit -34470.00 Euros au report à nouveau du résultat antérieur à hauteur de -9037.00 Euros , Le résultat à affecter ressort ainsi à -43507.00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 36.5%.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

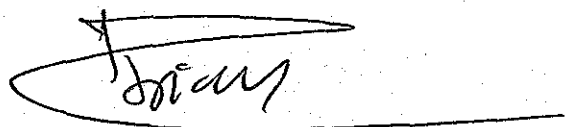
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris 12ème

Le 30/06/2020

La gérance



		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2020	
N° 11084*21 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				Formulaire à déposer en double exemplaire	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le _____ et clos le _____		Régime simplifié d'imposition ☒ X Régime réel normal			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre _____					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case _____					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: _____			Adresse du siège social: _____		
SIRET 47956100300035			Mèl : boulangeriesaralina@outlook.fr		
Adresse du principal établissement: _____			Ancienne adresse en cas de changement: _____		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: _____					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Boulangerie et Boulangerie Pâtisserie		Si vous avez changé d'activité, cochez la case _____	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % _____		Bénéfice imposable à 28% _____	
Bénéfice imposable à 15 % _____		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % _____		Déficit 34470	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 % _____		PV à long terme imposables à 19 % _____		PV exonérées (art. 238 quinquies) _____	
Autres PV imposables à 19 % _____		PV à long terme imposables à 0% _____			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐					
Société d'investissement immobilière cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% _____	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) _____					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts _____					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité _____					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% _____					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre _____					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
			Nom/Adresse _____ N° _____		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre _____					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom/Adresse _____ N° _____		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé _____					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: _____			Nom et adresse du conseil: _____		
Tél: _____			Tél: _____		
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant: _____		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: _____			Date: 28/06/2020 Lieu: Paris		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné _____			Qualité et nom du signataire: Gérant Tayebi		
Signature: _____			_____		

①

Désignation de l'entreprise		Boulangerie Sara Lina		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		95 , Boulevard Poniatowski 75012 Paris				
SIRET		4 7 9 5 6 1 0 0 3 0 0 0 3 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 4 2 2 0 1 9		
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	25000	012	25000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	211039	030	191958
	Immobilisations financières * (1)		040	6284	042	6284
	Total I (5)	044	242323	048	191958	50365
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	355	086	355
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	355	098	355
	Total général (I + II)		110	242676	112	50720
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		(9037)	
	Résultat de l'exercice		136		(34470)	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		(40507)	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	75485	172	91227
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		91227		
Total général (I + II + III)		180		50720		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Boulangerie Sara Lina		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		31 12 2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
					217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes *: (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		24382	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243	650	244		716	
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254		9372	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {				259		262	
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				260			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								
Total des charges d'exploitation (II)					264		34470	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(34470)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		(34470)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	34470	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies)	990			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352		34470	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 9037						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370		34470	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2020

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise								Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	25000	402		404		406	25000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	210374	452		454		456	196316		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	6284	482		484		486	6284		
TOTAL		490	241658	492		494		496	227600		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	182586	542	9372	544	191958	546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	182586	572		574	196644	576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5					
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Boulangerie Sara Lina		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générates, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995			
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996			
Déficits reportables	984	9037					
Déficits de l'exercice	860	34470					
Total des déficits restant à reporter	870	43507					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374	0		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	3230		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				388			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise Boulangerie Sara Lina		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				016	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2020

(1)

Néant ☒ *

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 4 7 9 5 6 1 0 0 3

Dénomination de l'entreprise

Boulangerie Sara Lina

Adresse (voie)

95, Boulevard Poniatowski

Code postal

7 5 0 1 2

Ville

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

⑦

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CG3)

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 4 7 9 5 6 1 0 0 3

Dénomination de l'entreprise

Boulangerie Sara Lina

Adresse (voie)

95, Boulevard Poniatowski

Code postal

7 5 0 1 2

Ville

Paris

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD